

La science aquatique et l'océanographie sont d'un intérêt primordial pour le ministère de l'Environnement. Ces deux disciplines jouent un rôle essentiel dans l'état, la planification et l'avenir des pêcheries du Canada, les emplois qu'elles procurent aux pêcheurs et la source alimentaire que constituent leurs prises. Ces deux sciences sont étroitement liées à l'environnement; c'est évident. Le simple bon sens commande que tous les éléments de juridiction gouvernementale sur les océans, et sur les eaux douces des lacs et des rivières soient réunis sous un même toit, à moins que nous puissions nous offrir le luxe de les séparer et de continuer comme avant. Je prétends même, bien qu'il y ait des députés des deux côtés de la Chambre pour estimer nécessaire la création d'un ministère autonome des pêches, qu'en réunissant tous ces divers éléments sous un seul toit, la section de l'environnement ne s'en trouvera que plus sensible et attentive aux besoins de nos pêches et de nos pêcheurs œuvrant dans cette industrie.

Le volume, la qualité et l'accessibilité de nos eaux, qui sont tous des éléments fondamentaux de responsabilité du ministère de l'Environnement, ont un rapport direct avec la condition des pêches canadiennes. Tout changement survenant dans l'un ou l'autre de ces éléments de responsabilité a des répercussions sur la salubrité des réserves piscicoles. Les développements hydro-électriques survenus ces 50 dernières années dans le bassin hydrographique de l'Outaouais et du Saint-Laurent ont eu d'énormes répercussions sur l'écosystème, car ces eaux se déversent dans le golfe du Saint-Laurent. Les répercussions s'en font sentir jusque sur le plateau continental de la Nouvelle-Écosse et même dans le golfe du Maine. Le niveau et la qualité de ces eaux, la possibilité de construire des barrages, la modification et la construction des structures sur les voies d'eau pour les installations hydro-électriques peuvent modifier l'exploitation de l'industrie de la pêche et le frai des saumons. Cela touche tous les éléments qui détermineront en dernier lieu la prospérité de l'industrie de la pêche au Canada.

Si nous parlons de la qualité des eaux, de leur accessibilité, de toutes les questions écologiques touchant les pêcheries, il faut également parler de la qualité atmosphérique. Les matières toxiques et le contrôle de ces dernières ont des conséquences véritables sur la qualité des eaux et, partant, sur la prospérité de notre industrie de la pêche. L'étroite collaboration entre les sections du ministère de l'Environnement responsables des programmes des pêcheries et du contrôle de la pollution atmosphérique est donc essentielle à la prospérité future de l'industrie de la pêche.

Les déversements d'hydrocarbures, qui peuvent mettre en danger la vie des mollusques, des poissons vivant dans les eaux peu profondes le long de nos côtes, celle de nos mammifères marins, ce sont toutes des questions dont on tient spécialement compte à cause de la fusion, au sein d'un seul ministère, des responsabilités concernant les pêches et l'environnement.

● (1730)

L'un des services les plus utiles à nos pêcheurs, à la fois sur le plan sportif et commercial, est le réseau de stations météorologiques qui, lui aussi, relève traditionnellement de la direction des services écologiques. Les pêcheurs commerciaux sont ceux pour qui ce réseau est le plus utile. Leurs services de prévision des glaces sont absolument essentiels à la pêche le long des côtes de Terre-Neuve et du Labrador ainsi qu'à l'organisation et au contrôle de la chasse aux phoques. Là encore, il s'agit de

Organisation du gouvernement—Loi

responsabilités qui touchent à l'environnement et qui sont très importantes pour la pêche. Même la réglementation des agents chimiques utilisés pour combattre les parasites des forêts et la surveillance aux fins d'empêcher le déversement de matières chimiques à proximité des voies navigables sont des responsabilités qui concernent l'environnement. Étant donné que les pêcheries relèvent de la même compétence, il est plus facile d'être sensibilisé à leurs problèmes et de protéger nos pêches intérieures.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots de la loi de 1975 sur les contaminants de l'environnement, qui a été promulguée cette année et dont les règlements seront établis sous peu, je l'espère. Elle jouera un rôle prépondérant pour nous protéger à l'avenir contre les contaminants qui ont causé des torts considérables à nos pêcheries. Des substances telles que le PCB, le mercure et le DDT tombent toutes maintenant sous le coup de cette nouvelle et puissante loi qui joue un rôle-clé dans la protection de notre faune marine.

J'ai tenté de signaler certains liens qui révèlent indubitablement que la pêche et les questions écologiques ne font qu'un et qu'elles relèvent d'un même ministère. Faire respecter la limite de 200 milles, dont parle le député de Saint-Jean-Est, est une tâche nouvelle d'une extrême importance dont le gouvernement devra s'acquitter en deux semaines seulement. Mais la loi sur les pêcheries qui, sous cette appellation, joue un rôle primordial depuis bon nombre d'années dans la protection de l'environnement va, avec l'extension de la limite à 200 milles, avoir une portée écologique accrue. On voit donc encore une fois le lien direct et automatique qui unit l'environnement et la pêche.

Le député de Saint-Jean-Est a fait allusion aux résolutions de mon parti, le parti libéral du Canada, concernant la création d'un ministère des Pêches indépendant ou, au moins, d'un secrétariat d'État aux pêcheries. Je pense que cette proposition est bien vue de tous les côtés de la Chambre, particulièrement des députés qui viennent de régions où beaucoup de gens vivent de la pêche. Je connais d'autres domaines pour lesquels on pourrait très bien, si on disposait de l'argent nécessaire, créer des ministères séparés. Personnellement, à cause de la nature de ma circonscription, je verrais d'un très bon œil un ministère du multiculturalisme. A mon avis, il serait bon d'envisager aussi pour l'avenir un ministère de l'immigration. Quant à la création d'un ministère des pêcheries, il faut certainement y penser, si la chose est possible en ces temps de restrictions.

J'espère que ce que j'ai voulu dire au sujet des liens qui existent entre les questions d'environnement et tout ce que recouvre la loi sur les pêcheries montre bien que les activités des pêcheries et de l'environnement peuvent très bien aller ensemble, et on pourrait même dire plus sensiblement que si elles étaient en fait séparées.

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'apporter mon appui à mon collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). J'aimerais, comme lui, que le ministère des Pêches soit distinct du ministère de l'Environnement et que les pêches et l'environnement soient deux domaines bien distincts afin qu'on puisse mieux en rendre compte. Avec l'organisation actuelle du ministère, on ne réalise aucune économie d'échelle en combinant ces deux activités sous l'autorité d'un même ministre. Il est temps que